

2024-054

**MODIFICATION DES RÈGLES DE  
CIRCULATION  
Parking de la Criée  
Le vendredi 22 mars 2024**

Le Maire de la Commune de LA TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'entreprise « Free Réseau », représentée par monsieur QUILLAY Fabien, en date du 22 mars 2024,

Considérant les travaux de nacelle sur les antennes de la criée,

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER**

Le vendredi 22 mars 2024 de 8 h à 18H, en raison des travaux d'intervention avec une nacelle sur les antennes au niveau du toit de la Criée, les 3 places devant l'entrée de la Criée seront interdites au stationnement pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE DEUXIEME**

L'entreprise sera chargée de la signalisation aux normes en vigueur.  
La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire).  
Elle est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE TROISIEME**

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Ampliation du présent arrêté à :**

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service communication,
- L'entreprise Free Réseau

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 04 mars 2024

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le : **1 2 MARS 2024**